

COMPTES ANNUELS 2009

Croix-Rouge française

*Association
Reconnue d'Utilité Publique
98, rue Didot
75014 Paris*



ACTIF

En K€	Notes	31/12/2009		31/12/2008	
		Brut	Amort. et dépréciation	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	18 868	14 190	4 677	5 615
Frais d'établissement		587	587	0	0
Frais de recherche et de développement		6 886	5 369	1 517	2 451
Droits d'utilisation		10 659	7 733	2 926	2 875
Droit au bail		15	0	15	22
Autres immobilisations incorporelles		720	501	219	267
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	768 961	391 495	377 466	364 589
Terrains		14 743	3 054	11 690	11 445
Constructions		477 354	215 191	262 163	258 951
Installations techniques, matériels et outillages		77 243	60 101	17 142	16 268
Autres immobilisations corporelles		143 433	104 338	39 095	36 602
Immobilisations grevées de droit		24 755	8 811	15 944	18 194
Immobilisations en cours		31 432	0	31 432	23 129
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	35 091	634	34 457	22 361
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		822 920	406 319	416 601	392 566
Stocks et encours		3 352	46	3 306	3 333
Avances et acomptes sur commandes		812	1	811	1 130
Créances					
Usagers et comptes rattachés	4-8	100 488	3 925	96 563	92 828
Autres	4-8	88 531	2 628	85 904	67 281
Valeurs mobilières de placement	5	191 637	0	191 637	222 553
Disponibilités		7 218	0	7 218	8 105
TOTAL ACTIF CIRCULANT		392 039	6 599	385 439	395 231
Charges constatées d'avance		3 647	0	3 647	3 729
TOTAL ACTIF		1 218 605	412 918	805 687	791 526

PASSIF

En K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
FONDS PROPRES	6	149 288	147 751
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Legs et donations		5 459	5 678
Subv. d'invest. affectées à des biens renouvelables (non amortissables)		48 796	47 788
Autres		77 164	77 158
Ecart de réévaluation		1 717	1 717
Report à nouveau		16 126	14 760
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		27	650
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		151 595	142 604
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports ou legs avec contrepartie d'actif immo. avec droit de reprise		8 727	8 623
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	7	-584	-197
Dépenses refusées par les tiers financeurs	7	-41 510	-34 645
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs	7	16 995	20 729
Réserves sous contrôle des tiers financeurs	7	85 441	72 487
Provisions réglementées	7	28 140	23 642
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (amortissables)	7	38 441	33 771
Droits des propriétaires		15 944	18 194
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		300 882	290 356
PROVISIONS	8	82 601	74 790
FONDS DEBIES			
sur subventions de fonctionnement	9	26 957	33 530
sur autres ressources	9	48 916	50 184
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées	10	125 524	130 571
Fournisseurs et comptes rattachés		38 572	39 367
Autres	11	165 671	159 530
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		16 564	13 198
TOTAL PASSIF		805 687	791 526

COMPTE DE RESULTAT

En K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS DES ACTIVITES		642 210	615 294
Production vendue		3 783	4 554
Revente de marchandises achetées		2 600	3 966
Prestations de services médicales et médico-sociales		547 812	513 264
Frais de scolarité et formation		62 692	62 266
Produits des manifestations		2 266	2 487
Produits des postes de secours		6 663	6 799
Autres prestations de services		16 380	21 914
Production stockée ou immobilisée		14	43
RESULTAT sous contrôle des tiers financeurs	12	584	197
SUBVENTIONS REÇUES		161 259	141 900
Subventions d'exploitation		158 647	139 320
Taxe d'apprentissage collectée		2 612	2 580
PRODUITS DE COLLECTE		45 606	44 343
Dons non affectés		27 998	25 091
Produits de la vente de dons en nature		7 617	6 697
Quête nationale		4 127	4 368
Dons affectés		3 048	5 089
Cotisations reçues des adhérents		615	649
Produits de surtaxe postale		2 202	2 449
AUTRES PRODUITS		41 941	44 153
QP des subventions d'investissement virées au compte de résultat	7	4 962	2 907
Produits divers de gestion courante		26 236	30 080
Legs reçus et QP des libéralités virées au compte de résultat		10 744	11 166
REPRISES D'AMORT., DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	8	12 821	11 446
REPORT DES RESSOURCES non utilisées des exercices antérieurs	9	35 946	36 367
PRODUITS D'EXPLOITATION		940 367	893 699
ACHATS CONSOMMES		58 427	59 264
AUTRES CHARGES EXTERNES		154 434	144 333
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		3 900	3 588
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements		399 399	383 843
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		216 465	205 807
SECOURS ACCORDES EN FRANCE		10 487	8 082
SECOURS ACCORDES A L'ETRANGER		12 151	17 044
AUTRES CHARGES		3 086	5 027
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS			
Dotations aux amortissements	2	35 138	33 730
Dotations aux provisions	8	19 619	12 144
ENGAGEMENTS A REALISER sur ressources affectées	9	28 103	19 279
CHARGES D'EXPLOITATION		941 210	892 141
RESULTAT D'EXPLOITATION		-843	1 559

COMPTE DE RESULTAT suite

En K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement		4 026	7 632
Autres produits financiers		10 001	2 359
Reprises sur provisions		135	41
PRODUITS FINANCIERS		14 161	10 031
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		19	0
Intérêts et charges assimilés		6 339	7 990
Dotations aux provisions		6	21
CHARGES FINANCIERES		6 363	8 012
RESULTAT FINANCIER	12	7 798	2 020
RESULTAT COURANT		6 956	3 578
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 694	4 920
Produits non pris en compte par les autorités de tarification		826	1 509
Prix de vente des immobilisations cédées		4 200	5 687
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 522	5 802
PRODUITS EXCEPTIONNELS		21 242	17 918
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 712	3 729
Charges rejetées par les autorités de tarification		5 249	3 005
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées		2 434	1 763
Dotations aux amortissements et provisions		12 775	12 349
CHARGES EXCEPTIONNELLES		28 171	20 847
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	-6 929	-2 928
Total des produits		975 771	921 649
Total des charges		975 744	920 999
RESULTAT NET en gestion propre	12	27	650

ANNEXE

1 Informations relatives à l'Association

La Croix-Rouge française est une association reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1940 validé par ordonnance du 27 avril 1945, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. La mission sociale développée par la Croix-Rouge française se décline en cinq secteurs d'activité :

- L'urgence et le secourisme
- L'action sociale
- La santé
- La formation
- La solidarité internationale

Sa mission s'exerce par le biais d'unités qui ne disposent pas de personnalité juridique propre et qui sont constituées :

- d'établissements qu'elle est amenée à gérer : structures sanitaires, sociales, médico-sociales et structures de formation initiale et continue.
- de délégations locales qui mènent des actions de proximité dans les domaines de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme.

Les comptes annuels sont représentatifs de l'ensemble de ses 1 682 structures (dont 14, non significatives au plan global, dont les comptes ont été retenus à une date antérieure au 31 décembre 2009 car non obtenus dans les délais), les opérations inter-structures sont éliminées et les plus ou moins values internes à l'association Croix-Rouge française sont neutralisées.

Les comptes annuels de la Croix-Rouge française n'incluent pas les comptes du fonds de dotation dit « Fonds Croix-Rouge française » créé en décembre 2009, ni les comptes des SCI Broussais La Charité, SCI Les Peupliers et SCI Les Massues. Les principales composantes de ces entités sont présentées en note 3.

2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

La Croix-Rouge française a acquis auprès du groupe Groupama des titres de la SCI Les Massues à effet 17 décembre 2009 pour une valeur de 11 539 K€ et ce, après complet remboursement du compte courant Groupama pour un montant de 8 098 K€. La SCI Les Massues porte l'actif immobilier, loué dans le cadre de son activité, par l'association Centre Médico-Chirurgical de Réadaptation des Massues (CMCR) situé à Lyon.

Parallèlement, le CMCR des Massues a fait l'objet d'une fusion absorption à effet 1^{er} janvier 2010 par transmission universelle de patrimoine à l'association Croix-Rouge française.

3 Principes et méthodes comptables

Les états financiers présentés ci-après ont été préparés conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) qui codifie les règles spécifiques applicables aux associations.

La Croix-Rouge française établit ses comptes annuels dans le respect des principes du plan comptable général, ceci conformément au règlement CRC n°99-03 et aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations du secteur sanitaire et social notamment.

La Croix-Rouge française a adopté à compter de cet exercice les nouvelles règles de présentation du Compte annuel d'Emploi des Ressources issues du règlement CRC n°2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008.

3.1 Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de la Croix-Rouge française sont établis en milliers d'euros.
L'Association clôture ses comptes au 31 décembre.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée maximale de 5 ans.

3.3 Immobilisations corporelles

- Valeur d'entrée

Conformément au règlement CRC n°2004-06 sur les actifs, les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.
Par dérogation, certains immeubles d'établissements sous gestion contrôlée ont antérieurement fait l'objet d'une revalorisation suite à des négociations menées avec leurs organismes financeurs justifiant l'existence d'écart de réévaluation figurant au passif à hauteur de 1 717 K€
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché. Les biens reçus par la Croix-Rouge française antérieurement à la première application de cette règle ne sont pas valorisés à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucun amortissement.
- A la valeur portée sur les conventions ou à défaut à la valeur vénale pour les biens immobiliers utilisés par le biais de commodats (mises à disposition gratuite de biens immobiliers encadrés par des conventions comportant restitution aux propriétaires après utilisation).
Ces biens sont enregistrés à l'actif du bilan au poste « Immobilisations grevées de droit » et au passif en « Droits des propriétaires » figurant dans la rubrique « Autres fonds associatifs ». L'amortissement de ces biens ne transite pas par le compte de résultat mais est directement imputé sur le poste « Droits des propriétaires ».

- Durée d'amortissement

Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

- Durée d'amortissement des biens non décomposables :

Agencements et installations.....	5 à 10 ans
Matériels et outillages.....	10 ans
Matériels spécifiques secourisme.....	3 ans
Matériels de transport.....	5 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	3 à 10 ans

Dans le cadre de la gestion des établissements sous contrôle des autorités de tarification, certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement sur des durées définies par les autorités de tarification pouvant différer de celles habituellement pratiquées. Le différentiel d'amortissement est alors constaté pour compléter les dotations comptabilisées (application d'un amortissement dérogatoire ou différé).

- Durée d'amortissement des biens décomposables (constructions et aménagements) :

Les 4 composants identifiés ci-dessous font l'objet d'un amortissement fonction de leur durée d'utilisation.

	Fondations, système porteur, remplissage	Couverture, menuiseries extérieures	Cloisonnement, sol, peinture	Plomberie, électricité, VMC, systèmes de sécurité, ascenseur,
	Durée d'utilisation	Durée d'utilisation	Durée d'utilisation	Durée d'utilisation
Immeubles , appartements et locaux situés dans un immeuble				
jusque 1949 (dont : châteaux)	80	30	10	15
1950-aujourd'hui (dont : extensions)	40	30	10	15
Maison, grande maison				
jusque 1949 (dont : châteaux)	80	20	20	20
1950-aujourd'hui (dont : extensions)	40	20	20	20
Entrepôts, hangars, garages	40	20		20
Préfabriqués		20	20	15

- Valeur d'inventaire

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur (vente d'actif envisagée, potentiel de service réduit...), une analyse est effectuée pouvant conduire à la constatation d'une dépréciation complémentaire.

3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net de clôture, perspectives d'avenir et valeur d'utilité pour la Croix-Rouge française. Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque de recouvrabilité.

3.5 Stocks

Ils sont valorisés selon la méthode PEPS « premier entré, premier sorti » et dépréciés en cas de rotation lente ou de péremption.

3.6 Créances

Les créances correspondent aux prestations en attente de paiement fournies par l'unité à ses usagers, prises en charge par les usagers eux-mêmes ou par divers organismes (CPAM, mutuelle...). Les créances présentant un risque de non recouvrement sont dépréciées.

3.7 Valeurs Mobilières de Placement

Elles sont valorisées à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

3.8 Fonds associatifs

- Les fonds associatifs sont composés d'une part de :
 - fonds associatifs sans droit de reprise c'est-à-dire de fonds dont a bénéficié la Croix-Rouge française et qui ne peuvent être repris par les apporteurs. Le résultat et les réserves traduisent la gestion propre des activités de certains établissements de la Croix-Rouge française (instituts de formation, crèches..) et les missions effectuées par les délégations.
 - d'apports réputés « avec droit de reprise » lorsque ces fonds présentent un risque potentiel de reprise c'est notamment le cas dans le secteur sanitaire et médico-social.
- Les réserves et résultats sous contrôle de tiers financeurs traduisent :
 - des principes de fonctionnement propres à la réglementation publique servant de base au financement des établissements. Les soldes excédentaires et déficitaires de ce type d'établissements sont affectés par les autorités de tarification et, dans ce cadre, certaines charges peuvent être rejetées et les résultats dégagés peuvent être utilisés pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants.
 - le rattachement de certaines réserves et résultats à des établissements dont le mode de gestion est autonome et dont les résultats ne sont pas affectés par l'autorité de tarification mais dont la compensation avec d'autres réserves de l'Association n'est pas permise (cas de certains établissements du secteur sanitaire notamment).

De nouvelles dispositions légales et réglementaires en matière comptable concernant les établissements du secteur social et médico-social sont intervenues au cours des dernières années avec pour objectif la convergence des règles comptables applicables aux associations gérant des établissements sociaux et médico-sociaux :

- entre les règlements du Conseil de la réglementation comptable n°99-01 (associations) et 99-03 (PCG)
- et l'instruction budgétaire et comptable qui leur est dédiée (M22).

Ces nouvelles dispositions, détaillées dans l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité (CNC), autorisent la comptabilisation dans les comptes administratifs de certaines charges qui n'étaient autrefois pas admises, telles la provision pour congés à payer et la provision pour indemnités de départ à la retraite. Ces charges restent toutefois exclues du calcul du financement alloué par les autorités de tarification : elles sont dites « non opposables aux tiers financeurs ».

- Legs et donations

Ces réserves sont représentatives d'immeubles, obtenus par voie de legs et de donations, utilisés par l'Association et font l'objet d'une reprise symétrique à la charge d'amortissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, il a été convenu de retenir une durée unique de reprise des legs destinés au financement d'immobilisations de 10 ans.

- Subventions d'investissement

La Croix-Rouge française reçoit des subventions d'investissements destinées au financement de biens dont le renouvellement incombe ou non à l'organisme financeur :

- Les subventions d'investissement affectées à un bien dont le renouvellement incombera à l'organisme (en fonction de la convention ou en fonction des contraintes de fonctionnement de l'organisme) sont maintenues au passif du bilan au compte « Subventions affectées à des biens renouvelables (non amortissables) ».

- Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'Association sont inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé. L'expérience passée de la Croix-Rouge française montre la tendance chronique des tiers financeurs à assurer le renouvellement des subventions d'investissement et la capacité de la Croix-Rouge française à trouver un financeur. En conséquence, la Croix-Rouge française permet l'inscription de subventions en subventions amortissables.

3.9 Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes, c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risque prud'homal et risque de reversement de subventions.

▪ **Provision pour risque de rejet des autorités de tarification et risque de non financement**

Elles visent à couvrir au sein des structures « sous contrôle des tiers financeurs » des charges non financées par l'autorité de tarification ou bien des déficits relevant a priori de la gestion contrôlée mais risquant d'être à la charge de la Croix-Rouge française.

Pour les autres structures considérées comme étant « sous contrôle de tiers financeurs » mais dont la gestion est autonome et dont le mode de financement n'est plus susceptible d'être remis en cause, la provision est calculée au cas par cas : il peut s'agir d'un pourcentage (de 50 à 100 %) du déficit de l'année ou des déficits cumulés.

▪ **Provision pour départ à la retraite**

Les engagements de retraite sont évalués selon la méthode actuarielle. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les hypothèses retenues en 2009 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation.....5%
- Progression des salaires.....3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres
- Ages théoriques de départ.....entre 60 et 64 ans selon l'âge et le statut du salarié
- Taux de mobilité.....entre 0 et 20% selon l'âge
- Tables de mortalité.....INSEE 2004-2006

Les hypothèses liées au taux d'actualisation, taux de progression des salaires et charges patronales ont été révisées par rapport à 2008.

3.10 Fonds Dédiés

Les ressources externes obtenues par le biais de dons, de legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Le Conseil d'administration a approuvé le 8 octobre 2008 une nouvelle procédure relative à l'utilisation des reliquats des fonds dédiés nationaux et internationaux issus de la générosité du public. Cette procédure précise les modalités de réaffectation des reliquats de fonds dédiés issus de la générosité du public dans le cas où la cause est épuisée et dans le cas où la cause n'est pas épuisée.

3.11 Reconnaissance des produits

Conformément au plan comptable des associations, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution. Lorsque les fonds n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en « Fonds Dédiés » et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

Les dons sont portés en produits dès réception des fonds et peuvent être inscrits en fonds dédiés s'ils sont affectés à une cause particulière.

Les legs (non constitués d'immobilisations dont l'Association conserve l'usage) et donations sont enregistrés en résultat à la date de perception des fonds. Concernant les dons affectés, par les donateurs, pour une cause particulière, les fonds non utilisés dans la période sont transférés en fonds dédiés.

3.12 Résultat exceptionnel

Il inclut des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents mais également des éléments liés à l'exploitation mais relatifs aux exercices antérieurs. Ce résultat exceptionnel provient principalement des charges et dotation aux provisions pour charges rejetées.

3.13 Méthodologie d'élaboration du Compte annuel d'Emploi des Ressources

Conformément au règlement CRC n°2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008 et à l'avis n°2008-08 du 3 avril 2008 du CNC, la Croix-Rouge française a modifié les règles de présentation du Compte d'Emploi des Ressources.

Le nouveau Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

La méthodologie d'élaboration de ce tableau est présentée au paragraphe 5.

3.14 Traitement des contributions volontaires en nature

- Bénévolat

Le recensement des heures de bénévolat a été effectué à partir :

- de rapports d'activité pour les activités d'urgence et de secourisme,
- d'enquêtes et de données précises au niveau des activités d'action sociale,
- d'échantillons extrapolés pour les activités d'encadrement et de gouvernance

Un taux horaire unique a été retenu correspondant au salaire moyen 2007 publié par l'INSEE. Le taux de charges patronales appliqué a été de 50%.

- Autres contributions

Compte tenu du grand nombre de structures, il n'est actuellement pas possible de valoriser les autres contributions volontaires qui concernent principalement :

- les mises à disposition d'immeubles et de biens utilisés par la Croix-Rouge française
- des dons en nature notamment alimentaires.

4 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

Note N°1 : Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES

En K€		31/12/2008	Augmentation	Diminution	Transferts	31/12/2009
Frais d'établissement		587	0	0	0	587
Frais de recherche et développement	(1)	6 865	0	0	21	6 886
Droits d'utilisation (brevets, logiciels, ...)		9 490	1 423	281	27	10 659
Droit au bail		24	0	0	-9	15
Autres immobilisations incorporelles		805	20	77	-27	720
TOTAL		17 771	1 442	358	12	18 868

AMORTISSEMENTS

En K€		31/12/2008	Dotations	Reprises	Transferts	31/12/2009
Frais d'établissement		587	0	0	0	587
Frais de recherche et développement		4 414	955	0	0	5 369
Droits d'utilisation (brevets, logiciels, ...)		6 615	1 341	229	5	7 733
Droit au bail		2	0	0	-2	0
Autres immobilisations incorporelles		538	60	95	-2	501
TOTAL		12 157	2 357	324	0	14 190

- (1) Les frais de recherche et développement correspondent à des coûts de développement de projets informatiques.

Note N°2 : Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES

En K€		31/12/2008	Augmentation	Diminution	Transferts	31/12/2009
Terrains		14 115	435	14	207	14 743
Constructions	(1) (2)	459 056	7 405	4 821	15 713	477 354
Install.techn., matériels et outillages		75 264	5 323	4 097	753	77 243
Autres immobilisations corporelles		138 659	12 581	7 725	-82	143 433
Immobilisations grevées de droit	(3)	24 755	0	0	0	24 755
Immobilisations en cours	(4)	23 129	24 919	0	-16 615	31 432
TOTAL		734 979	50 663	16 658	-24	768 961

AMORTISSEMENTS

En K€		31/12/2008	Dotations	Reprises	Transferts	31/12/2009
Aménagements de terrains		2 670	181	10	212	3 054
Constructions	(1) (2)	200 105	17 976	2 744	-146	215 191
Install.techn., matériels et outillages		58 996	4 843	4 043	306	60 101
Autres immobilisations corporelles		102 057	10 271	7 609	-380	104 338
Immobilisations grevées de droit	(3)	6 562	2 250	0	0	8 811
TOTAL		370 389	35 520	14 406	-9	391 495

- (1) Les principaux investissements achevés en 2009 sont relatifs à l'IME et au SESSAD de la Seyne sur Mer pour 7,4 M€ ainsi qu'à l'IFSI de Bègles pour 3,4 M€

- (2) L'Association a fait apport au fonds de dotation « Fonds Croix-Rouge française » créé le 19 décembre 2009, par acte de dévolution patrimoniale à effet 30 décembre 2009, de biens immobiliers représentant une valeur nette comptable de 1,6 M€

- (3) En 2006, la SCI Broussais La Charité a mis à disposition de la Croix-Rouge française des locaux d'une superficie totale de 11 248 m². Ce commodat a été valorisé à hauteur de 24,7 M€ Au 31/12/2009, il a été constaté un amortissement de 2,2 M€
- (4) Les principales immobilisations en cours en date du 31 décembre 2009 sont relatives à des travaux de reconstruction du CMPR Bel Air près de Tours pour 5,7 M€ et du foyer Turquais de Carignan pour 1,3 M€, à des travaux réalisés au niveau du centre Richelieu de la Rochelle pour 2,9 M€, du CMCK « Pierre Boursiquot » en Guyane pour 3,8M€, de la maison d'accueil spécialisé « Nid Marin » d'Hendaye pour 2,3 M€

Note N° 3 : Immobilisations financières

VALEURS BRUTES

En K€		31/12/2008	Augmentation	Diminution	Transferts	31/12/2009
Prêts au personnel		447	101	160	62	450
Prêts au titre de l'effort construction		3 297	354	232	-79	3 341
Titres de participation	(2)	8 289	11 547	2	3	19 837
Dépôts et cautionnements versés		4 578	1 734	782	17	5 547
Créances de passage en dotation globale	(1)	5 054	280	448	-79	4 807
Autres créances immobilisées		1 331	7	307	79	1 110
TOTAL		22 996	14 024	1 930	2	35 091

PROVISIONS

En K€		31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Prêts au personnel et aux tiers		19	5	3	21
Prêts au titre de l'effort construction		93	0	0	93
Titres de participation		0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés		21	0	3	18
Autres créances immobilisées		502	0	0	502
TOTAL		635	6	6	634

- (1) Il s'agit d'une créance constatée lors du passage d'un financement en prix de journée à un financement en dotation globale (article 58 du décret du 11 août 1983), l'apurement de celle-ci doit être résolu en concertation avec les autorités de tarifications.
- (2) Il s'agit des parts dans le capital de Sociétés Civiles Immobilières : Broussais, Les Peupliers et Les Massues. La variation à la hausse provient de l'acquisition de titres de la SCI Les Massues pour une valeur de 11 539 K€

TITRES DE PARTICIPATION

		Pourcentage détention	Valeur comptable des titres		Compte courant
			brut	net	
SCI Broussais La Charité	(a)	0,02%	10	10	3 874
SCI Les Peupliers	(b)	100,00%	8 222	8 222	-24 973
SCI Les Massues	(c)	100,00%	11 539	11 539	8 098

- (a) La SCI Broussais La Charité a été créée le 10 mars 2004 et est détenue à 0,02% par l'association Croix-Rouge française et à 99,98% par l'association Immo Croix-Rouge. Elle détient l'immeuble de la rue Didot à Paris dans le 14^{ème} arrondissement, siège de la Croix-Rouge française.

- (b) La SCI Les Peupliers a été créée le 2 juin 2006 et est détenue à 99,99% par la Croix-Rouge française et à 0,01% par l'association Immo Croix-Rouge. Son objet social est l'acquisition et la gestion d'immeubles.
- (c) La SCI Les Massues a été acquise le 17 décembre 2009, elle porte l'actif immobilier utilisé par le Centre Médico-Chirurgical de Réadaptation des Massues à Lyon.

PRINCIPALES DONNEES 2009 RELATIVES AUX TITRES DE PARTICIPATION

En K€	Actif immobilisé	Capital	Résultat	Autres réserves
SCI Broussais La Charité	42 194	48 216	-1 304	-8 471
SCI Les Peupliers		8 222	-12	16 757
SCI Les Massues	18 427	10 911	-10	2

Note N° 4 : Créances

AUTRES CREANCES

En K€		31/12/2009	31/12/2008
Personnel et comptes rattachés		527	1 053
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5 112	4 185
Etat et autres collectivités publiques	(1)	28 087	20 578
Fédérations et associations affiliées, comptes courants	(2)	11 971	4 257
Produits à recevoir	(3)	15 756	14 761
Débiteurs divers	(4)	24 451	22 447
TOTAL		85 904	67 281

- (1) Les créances sur l'Etat proviennent principalement de subventions attendues dont 14 660 K€ au niveau du siège (12 015 K€ attendus de l'Union européenne).
- (2) Les comptes courants sont relatifs aux SCI Broussais à hauteur de 3 874 K€ et Les Massues à hauteur de 8 098 K€
- (3) Il s'agit de subventions à recevoir de divers organismes sur les projets à venir ou en cours permettant de couvrir des coûts déjà engagés.
- (4) Le poste « Débiteurs divers » comprend essentiellement les avances opérationnelles sur fonds dédiés nationaux et internationaux pour un montant de 16 205 K€

Note N° 5 : Valeurs mobilières de placement

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute	191 637	222 581
Provision pour dépréciation	0	27
Valeur nette	191 637	222 553

La valeur nette des titres de placement s'élève au 31 décembre 2009 à 191 637 K€. Ce montant n'intègre pas les plus-values latentes 4 402 K€, qui ne seront effectives qu'à la cession des valeurs correspondantes. Les valeurs mobilières de placement se composent de SICAV et de FCP monétaires.

Note N° 6 : Variation des fonds propres

	En K€
Fonds propres 2008	147 751
Legs reçus sur l'exercice	1 087
Quote part des legs virée au compte de résultat	-1 307
Subventions d'invest. non amort. reçues sur l'exercice	364
Reclassement subv. amortissables vers non amortissables	677
Passage gestion propre/gestion contrôlée	747
Résultat 2009	27
Autres	-59
Fonds propres 2009	149 288

Note N° 7 : Autres fonds associatifs

▪ Réserves, report à nouveau et résultat des établissements sous gestion contrôlée

Ces postes sont détaillés dans le tableau suivant :

En K€			31/12/2009	31/12/2008
	Excédents affectés aux mesures d'exploitation (non reconductibles)		6 072	5 221
RESERVES SOUS	Réserve : excédents affectés à l'investissement		61 802	58 966
CONTROLE DES	Réserve de trésorerie	(1)	9 303	1 931
TIERS FINANCEURS	Réserve de compensation		8 265	6 370
TOTAL RESERVES (1)			85 441	72 487
	A-nouveaux des dépenses non opposables antérieurs à 2007	(2)	-38 771	-34 645
REPORT A NOUVEAU	Report à nouveau des dépenses non opposables		-2 739	0
SOUS CONTROLE	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation		38 512	36 351
DES TIERS	Report à nouveau déficitaire en attente d'affectation		-21 517	-15 621
FINANCEURS				
TOTAL REPORTS A NOUVEAU (2)			-24 515	-13 916
RESULTAT DE L'EXERCICE SOUS CONTROLE DES TIERS FINANCEURS (3)			-584	-197
PROVISIONS	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	(1)	15 784	19 533
REGLEMENTEES	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		5 132	41
SOUS CONTROLE	Amortissements dérogatoires	(2)	5 772	334
DES TIERS	Autres provisions réglementées		1 452	3 735
FINANCEURS				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES (4)			28 140	23 642
TOTAL 1 + 2 + 3 + 4			88 482	82 016

(1) Reclassement à hauteur de 3 873 K€ afin d'être en conformité avec les nomenclatures M21 et M22.

(2) Reclassement à hauteur de 4 089 K€ (dont 3 076 K€ liés à l'établissement de Guyane) pour une meilleure présentation des comptes.

Le résultat 2009 des établissements sous gestion contrôlée se décompose de la façon suivante :

		Libellé	Montant en K€
Résultat comptable	1	Excédent : + ou déficit : -	-584
Dépenses non opposables aux autorités de tarification (mouvements débiteurs : - ou créditeurs : +)	2	Amortissements comptables excédentaires différés	-13
		Dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés	-2 249
		Provision pour départ à la retraite	-3 223
		Autres dépenses non opposables	112
Résultat à affecter	3 = 1 - 2	Résultat administratif	4 789

▪ **Subventions d'investissement externes amortissables**

En K€	31/12/2008	Augmentation nette	Quote-part virée au résultat	Transferts	31/12/2009
Subventions d'investissement amortissables	33 771	8 958	4 962	674	38 441

Note N° 8 : Provisions

En K€		31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Provisions pour risque prud'homal	(1)	7 974	2 404	3 234	7 144
Provisions pour risque de rejet et risque de non financement		17 701	8 383	4 715	21 369
Autres provisions pour risques	(2)	9 147	4 306	5 299	8 154
Provisions pour départ à la retraite	(3)	39 544	9 787	4 195	45 136
Provisions pour charges		424	503	129	798
PROVISIONS AU PASSIF		74 790	25 383	17 572	82 601
PROVISIONS A L'ACTIF		5 595	2 922	1 284	7 233
TOTAL DES PROVISIONS		80 385	28 306	18 856	89 834

(1) La provision pour risque prud'homal a fait l'objet d'une estimation sur la base des informations disponibles et ce, jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

(2) Les autres provisions pour risques incluent notamment :

- une provision pour risque clients relative à un établissement d'outre mer à hauteur de 2 933 K€ déterminée de manière statistique (contre 2 378 K€ l'an passé).
- une provision de 900 K€ faisant suite à un contrôle URSSAF portant sur les périodes 2006 et 2008
- une provision suite à sinistres pour coûts non pris en charge par la compagnie d'assurance représentant 1 888 K€
- une provision pour risque de reversement de subvention pour 1 561 K€

(3) La provision pour indemnités de départ à la retraite a varié à la hausse de 5 592 K€ Cette variation provient principalement de plusieurs changements d'estimation : changement d'hypothèse en matière d'évolution de salaire + 2 400 K€ changement du taux de charges patronales + 1 300 K€ et changement du taux d'actualisation + 900 K€

Note N° 9 : Fonds dédiés

Fonds dédiés par nature :

En K€		31/12/2008	Dotations	Reprises	Transferts	31/12/2009
Fonds dédiés sur subventions		33 530	7 369	13 943		26 957
Fonds dédiés sur dons et legs	(1)	50 184	20 734	22 003		48 916
Total		83 715	28 103	35 946	0	75 872

(1) Les fonds dédiés sur dons et legs sont :

- soit affectés à une cause particulière
- soit affectés à des unités CRF dans l'attente d'un choix de projet.

Fonds dédiés par structures :

En K€		Fonds dédiés au 31/12/2008	Ressources 2009 non utilisées en 2009	Ressources des années antérieures utilisées en 2009	Impact réaffectations	Fonds dédiés au 31/12/2009
Tsunami	(2) (3)	24 568	1 829	8 495	507	18 409
Autres fonds dédiés des Unités Associatives		47 403	23 405	21 307	-507	48 995
Autres fonds dédiés des Etablissements		11 744	2 868	6 143	0	8 469
Total		83 715	28 103	35 946	0	75 872

(2) Une régularisation de + 507 K€ a été opérée en 2009 sur le fonds dédié aux opérations post Tsunami afin de tenir compte des données obtenues localement non intégralement traitées à fin 2008.

Outre les actions menées suite au « Tsunami », les fonds dédiés correspondent essentiellement à des conventions de financements institutionnels et sont relatifs à la mise en œuvre de projets dans le domaine de la santé, l'eau et l'assainissement, la réhabilitation et les urgences (principalement en Asie du Sud Est, dans le Pacifique Sud et en Afrique).

(3) L'augmentation des ressources provient du refinancement par le gouvernement des Maldives de la construction d'une partie des maisons.

Fonds dédiés par zones géographique :

En K€		2009	2008	Variation
France	actions sociales, urgence, secourisme	15 516	17 142	-1 626
Tsunami		18 409	24 568	-6 159
Afrique	principalement projets eau-assainissement	13 742	13 779	-37
Asie hors Tsunami	principalement projets eau-assainissement et santé publique	5 429	5 097	332
Moyen Orient	principalement projets eau-assainissement et santé publique	3 166	2 019	1 148
Caraïbes	dont projets réductions des désastres (cyclones, etc)	2 422	4 515	-2 093
Océan pacifique	principalement plate-forme d'interventions régionale PIROPS	2 031	2 729	-698
Océan indien	principalement plate-forme d'interventions régionale PIROI	1 346	1 589	-243
Amérique		221	11	210
Divers	dont Europe	1 413	1 269	144
Fonds dédiés sur legs		12 176	10 997	1 180
Total		75 872	83 715	-7 843

Note N° 10 : Dettes financières

La variation des dettes financières se décompose ainsi :

En K€	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Emprunts auprès d'organismes publics	18 299	508	1 669	17 137
Emprunts auprès des Ets bancaires ou de crédit	106 231	7 648	9 273	104 607
Intérêts courus sur emprunts	1 252	1 772	1 252	1 772
Dépôts et cautionnements reçus	1 769	442	280	1 931
Soldes créditeurs de banques	3 020	0	2 942	78
TOTAL	130 571	10 370	15 416	125 524

Les emprunts auprès d'organismes publics et bancaires se ventilent selon l'échéancier suivant :

En K€	De moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total 31/12/2009
Emprunts auprès d'organismes publics et bancaires	9 175	35 449	77 120	121 744

Note N° 11 : Autres dettes

AUTRES DETTES

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Personnel et comptes rattachés	5 743	7 246
Personnel dettes provisionnées congés à payer	31 852	27 481
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	16 042	13 568
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 382	47 682
Etat et autres collectivités publiques	7 947	7 682
Fonds en dépôt (dépôts et pensions à reverser)	2 122	1 677
Créditeurs divers	(1)	54 193
TOTAL	165 671	159 530

(1) Les comptes courants au passif sont relatifs à la SCI Les Peupliers pour 24 973 K€

Note N° 12 : Compte de Résultat

Pour une meilleure lisibilité, le compte de résultat de l'Association est ventilé en deux parties :

- la part des opérations contribuant au résultat net de la Croix-Rouge française (activités en gestion propre),
- la part du résultat provenant des établissements sous gestion contrôlée.

Ventilation du compte de résultat 2009 :

En K€	Activités en gestion propre	Activités sous gestion contrôlée	Total
Produits des activités	147 834	494 376	642 210
Subventions reçues	130 057	31 202	161 259
Produits de collecte	45 549	58	45 606
Autres produits	30 332	11 610	41 941
Produits affectés non utilisés des exercices antérieurs	34 735	1 210	35 946
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation	6 405	4 935	11 340
Transfert de charges	699	783	1 481
TOTAL PRODUITS	395 610	544 173	939 783
Achats consommés	-23 155	-35 271	-58 427
Autres charges externes	-86 262	-68 173	-154 434
Impôts et taxes	-18 265	-28 738	-47 003
Charges de personnel	-224 798	-347 963	-572 762
Autres charges de gestion courante	-23 348	-2 376	-25 724
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	-24 125	-30 632	-54 757
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-27 235	-868	-28 103
<i>Participation aux frais de gestion</i>	13 578	-13 578	0
<i>Soldes des mouvements internes</i>	10 667	-10 667	0
TOTAL CHARGES	-402 944	-538 266	-941 210
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 334	5 907	-1 427
Produits financiers	13 994	33	14 027
Charges financières	-1 520	-4 838	-6 357
Dotations nettes de reprises	126	3	129
<i>Solde des opérations financières internes</i>	-228	228	0
RESULTAT FINANCIER	(1) 12 372	-4 573	7 798
RESULTAT COURANT	5 038	1 333	6 372
Prix de vente des immobilisations cédées	3 763	437	4 200
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-2 212	-222	-2 434
Autres produits exceptionnels	6 478	2 216	8 694
Autres charges exceptionnelles	-3 077	-4 635	-7 712
Dotations nettes de reprises	-1 747	161	-1 585
<i>Solde des opérations exceptionnelles internes</i>	-124	124	0
SOLDE EXCEPTIONNEL	(2) 3 080	-1 917	1 162
RESULTAT hors charges rejetées	8 118	-584	7 534
Charges rejetées par les autorités de tarification	-5 249		-5 249
Produits non pris en compte par les autorités de tarification	826		826
Dotations nettes de reprises pour risque de rejet	-3 668		-3 668
IMPACT DES CHARGES REJETEES	(2) -8 091		-8 091
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2) -5 011	-1 917	-6 929
RESULTAT NET	27	-584	

(1) Le résultat financier provient principalement des dividendes de la SCI Les Peupliers représentant 9 700 K€ en 2009 (contre 1 640 K€ l'an passé).

(2) Le résultat exceptionnel de <6 929 K€> s'explique principalement par :

<8 091 K€> de charges rejetées nettes et de dotations pour risque de rejet

+ 1 766 K€ de plus-values nettes sur cessions d'immobilisations : la moins-value de 1 580 K€ relative à la dévolution de biens immobiliers du fonds de dotation « Fonds Croix-Rouge française » est « compensée » par les plus-values réalisées sur les cessions suivantes :

- Cessions rue Lemonnier et rue des Italiens (Paris) pour 823 K€
- Vente d'une maison rue de Paradis à Argenteuil (95) pour 700 K€
- Cession rue Jonchère à Valence (26) pour 683 K€
- Cession d'un immeuble au Canet (06) pour 600 K€
- Cession d'un bien à Rouen (76) pour 280 K€

Note N° 13 : Engagements hors bilan

▪ Engagements donnés

L'Association a l'engagement de reverser les subventions d'investissement non amortissables reçues des autorités de tarification au cas où elle se trouverait déchargée de sa gestion. Les subventions d'investissement non amortissables sont inscrites au passif du bilan pour un montant de 41 567 K€

▪ Engagements reçus

Les legs acceptés par le Conseil d'Administration et autorisés par la Préfecture de Paris, en attente de réalisation, s'élèvent à 19 816 K€ (contre 21 467 K€ l'an passé).

Note N° 14 Effectifs à fin décembre 2009

Effectifs	2006	2007	2008	2009
Cadres	2 587	2 636	2 730	2 836
Collaborateurs (1)	13 625	13 355	13 995	14 560
Total	16 212	15 991	16 725	17 396

(1) En 2008, l'Association employait 540 personnes en « contrats aidés ».

Note N° 15 : Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (Art. 20 loi 23/05/2006)

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération. Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés de la Croix-Rouge française ont perçu en 2009 une rémunération globale brute de 335 K€

Note N° 16 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal s'élèvent à 430 K€ pour l'exercice 2009.

5 Compte d'Emploi annuel des Ressources

5.1 Méthodologie

La méthodologie d'élaboration du nouveau Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) qui intègre l'ensemble des charges et produit de l'exercice a été la suivante :

- Colonne 1 – Emplois

Les charges de l'exercice soit 975 744 K€ sont ventilées dans les rubriques :

- **Missions sociales à hauteur de 860 068 K€** représentant l'intégralité des charges des structures (délégations, établissements, fonds dédiés) hors frais de recherche de fonds et hors charges inhérentes aux directions métiers,
- **Frais de recherche de fonds à hauteur de 14 558 K€** représentant l'intégralité des frais de recherche de fonds des structures (délégations, établissements, fonds dédiés du siège) et des frais de la direction de la communication,
- **Frais de fonctionnement à hauteur de 40 937 K€** représentant l'intégralité des charges des directions support et des directions régionales,
- **Dotations aux provisions pour 32 077 K€**,
- **Engagements à réaliser sur ressources affectées pour 28 103 K€**

- Colonne 2 – Ressources

Les produits de l'exercice soit 975 771 K€ sont ventilés dans les rubriques :

- **Ressources collectées auprès du public pour 56 335 K€**: dons (particuliers et mécénats donnant lieu à reçus fiscaux), legs et autres produits liés à la générosité du public (surtaxe postale, vente de dons en nature, produits financiers liés aux fonds obtenus suite au tsunami...),
- **Autres fonds privés pour 4 977 K€**,
- **Subventions et concours publics pour 156 281 K€**,
- **Autres produits pour 703 425 K€** correspondant principalement aux prestations de services médicales et médico-sociales,
- **Reprise de provision pour 18 785 K€**,
- **Report de ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs à hauteur de 35 945 K€**

- Colonne 3 – Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2009

- **Missions sociales financées par la générosité du public, frais d'appel à la générosité du public et frais de fonctionnement valorisés respectivement pour 40 758 K€, 13 480 K€ et 3 970 K€**

Compte tenu de l'hétérogénéité des activités de la Croix-Rouge française, il a été établi un CER par type de structure (délégations, établissements, services centraux, fonds dédiés du siège, directions régionales) pour permettre une analyse affinée. Ces CER ont été ensuite consolidés pour déterminer le CER global de la Croix-Rouge française. Hormis pour les fonds dédiés où l'utilisation des ressources issues de la générosité du public a été suivie d'une manière détaillée, ces types de structures ont fait l'objet d'une analyse particulière comme suit :

- Au sein de chaque CER, il a été évalué le montant de ressources issues de la générosité du public consommées. Ce solde correspond au total des emplois de l'exercice financés par la générosité du public (GP).
- Ce montant a ensuite été ventilé par poste :
 - Frais d'appel à la GP : affectation directe à partir de la colonne 1 des frais d'appel à la GP

- Le solde, missions sociales et frais de fonctionnement : détermination en fonction de leur poids relatif en colonne1
- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources GP et neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par GP : cette rubrique n'a pas été renseignée car considérée comme non significative au niveau de la Croix-Rouge française.
- Colonne 4 – Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2009
 - **Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice valorisé à 1 263K€**
Compte tenu de l'impossibilité comptable de reconstituer l'historique des réserves, la Croix-Rouge française a déterminé ce report à nouveau à partir d'un pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices appliqué au total des fonds associatifs.
 - **Ressources collectées auprès du public en 2009 à hauteur de 56 355 K€** dons (particuliers et mécénats donnant droit à reçus fiscaux), legs et autres produits liés à la générosité du public (surtaxe postale, vente de dons en nature...)

5.2 Tableau du Compte d'Emploi annuel des Ressources

EMPLOIS EN K€	Emplois de N - compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N (3)	RESSOURCES EN K€	Ressources collectées sur N + Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		1 263
1 – MISSIONS SOCIALES	860 068	40 758	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	56 355	56 355
1.1. Réalisées en France	817 961	28 274	1.1. Dons et legs collectés	39 741	39 741
↳ Actions réalisées directement			↳ Dons manuels non affectés	3 048	3 048
↳ Versements à d'autres organismes agissant en France			↳ Legs et autres libéralités non affectés	10 693	10 693
1.2. Réalisées à l'étranger	42 107	12 483			
↳ Actions réalisées directement	42 107	12 483	↳ Legs et autres libéralités affectés	51	51
↳ Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	2 822	2 822
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	14 558	13 480			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	13 480	13 480			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	714	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	364	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	40 937	3 971	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	4 977	
			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	156 281	
			4 – AUTRES PRODUITS	703 425	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	915 564		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	921 040	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	32 077		II - REPRISES DES PROVISIONS	18 785	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	28 103		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	35 946	
			IV – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		1 269
			IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	27		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
			V – TOTAL GENERAL	975 771	57 624
VI –Neurallisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	58 208	58 208	VI –Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		58 208
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES		
			ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		679
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales			Bénévolat	231 559	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	231 559		Total		

5.3 Missions sociales réalisées

Le Conseil d'administration de la Croix-Rouge française a, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau compte d'emploi des ressources, décidé le 16 décembre 2009 de définir les missions sociales de la Croix-Rouge comme étant conformes à son objet statutaire et à son projet associatif : le secourisme, l'action sociale, la santé et l'aide à l'autonomie, la formation et la solidarité internationale, mises en place à l'aide d'un réseau de délégations locales, départementales et d'établissements.

5.4 Valorisation du bénévolat

	2009
Heures de bénévolat	
Activité d'action sociale	6 398 140
Activité d'urgence et de secourisme	1 657 846
Activité de gouvernance et d'encadrement	846 720
Nombre d'heures de bénévolat recensé	8 902 706
Valorisation de la contribution liée au bénévolat (en K€) *	231 559

* Taux horaire retenu : salaire moyen 2007 (base INSEE) de 17,34 €